

DECLARATION DE PIEGEAGE

Je soussigné (nom, prénom)

Adresse :

Titulaire du droit de destruction :

- Propriétaire, Possesseur, Fermier,
 Président d'ACCA, de Société de Chasse Communale ou Privée.

du fait de leur nombre important, occasionnant des dégâts sur la faune sauvage, les récoltes et les élevages, déclare, pour réguler les animaux figurant sur la liste des espèces classées nuisibles dans le département en vigueur et conformément à l'Arrêté Ministériel du 2 août 2012 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement,

- Piéger Faire piéger (Autorisation écrite du propriétaire)

Les pièges seront tendus sur la commune de :

Aux lieux-dits : par :

NOM	PRENOM	ADRESSE	N° d'agrément

Cette déclaration couvre la période du au

Fait à

Signature du déclarant :

Visa du Maire de la Commune :

Déclaration à adresser à la mairie pour visa

Celle-ci devant : 1°) En conserver 1 exemplaire pour affichage.

2°) En remettre 1 exemplaire au déclarant

3°) valable pour 3 ans